

Soyez cool en prenant garde aux coups de chaleur!

Les animaux de compagnie, tout comme les êtres humains, peuvent souffrir de la chaleur. Puisqu'ils se rafraîchissent en haletant, et non en transpirant, quelques minutes sous une température chaude suffisent à mettre la vie de votre animal en danger. Puisque la prévention demeure le meilleur remède, voici quelques conseils qui vous éviteront une situation tragique.

Dès que le beau temps revient, ne laissez jamais votre animal seul dans la voiture, même si les fenêtres sont entrouvertes. Plusieurs études ont démontré que la température intérieure d'un véhicule garé à l'ombre et avec les fenêtres entrouvertes peut rapidement, dû à l'effet de serre, être supérieure de 20° C à la température extérieure. Ainsi, une température extérieure de 10° C se traduit en une température intérieure de 30° C. Imaginez en plein été lorsqu'il fait 27° C; la température de l'habitacle à l'ombre peut atteindre 42° C en cinq minutes, et près de 55° C au soleil. Or, un animal dont la température corporelle atteint 42° C risque de graves problèmes métaboliques, lesquels peuvent entraîner sa mort s'il n'est pas traité rapidement. Pourquoi courir ce risque? Laissez-le plutôt à la maison, où il sera bien plus confortable et en sécurité.

Les premiers signes d'hyperthermie se traduisent par une respiration haletante et de l'agitation. Puis, l'animal salivera par la gueule et même par le museau, et pourra devenir chancelant. Dès les premiers signes, n'attendez pas : appelez votre vétérinaire ou amenez votre animal à la clinique la plus proche.

Si votre chien vit à l'extérieur, offrez-lui un accès à un lieu ombragé; placez-y sa niche ainsi que plusieurs bols d'eau fraîche et propre. Si vous quittez pour la journée, déposez des glaçons dans ses bols d'eau.

Évitez l'exercice avec votre chien par temps chaud. Les chiens sont généralement moins habilités que les humains à résister à la chaleur. Optez plutôt pour une promenade en fin de soirée ou au petit matin.

Prenez garde au goudron et à la chaussée brûlante, car ils peuvent irriter les coussinets de votre animal. C'est une autre raison d'éviter les promenades par temps chaud.

Saviez-vous que laisser un animal dans un véhicule par temps chaud peut constituer une infraction? Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la rubrique « Cruauté envers les animaux », sous l'onglet *Signaler un problème* au www.spaestrie.qc.ca.

Cathy Bergeron
Responsable des communications